



MODIFICATION DE L'INVITATION

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary (AB) T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Commentaires:

Une copie signée de la présente modification doit accompagner chaque soumission.

Sujet :

Développement d'une approche visant à instaurer un dialogue avec des groupes autochtones pour Parcs Canada

N° de l'invitation :
5P420-13-5136/A

N° de modification de l'invitation : 02

Date :
31 décembre 2013

N° de référence de SEAG :
PW-13-00549369

L'invitation prend fin :

Á :
14h00

Le :
23 janvier 2014

Fuseau horaire :
Heure Normale des Rocheuses (HNR)

Adresser toute demande de renseignements à :
Adam Krisch

N° de téléphone :
(403) 292-4560

N° de télécopieur :
(403) 292-4475

Courriel :
adam.krisch@pc.gc.ca

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Par la présente, nous accusons réception des instructions modifiées et confirmons en avoir tenu compte dans notre soumission.

Raison sociale de l'entreprise	
Adresse	
Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Titre	
Signature	Date



Cet amendement numéro deux (2) a été préparé pour répondre aux questions posées par des soumissionnaires et pour amender l'Annexe B – Base de paiement

1. Question :

Est-ce que Parcs Canada peut nous fournir un estimé du budget, ou une approximation du budget?

Réponse :

Parcs Canada ne va pas divulguer le budget pour ce contrat.

2. Question :

Y a-t-il une personne déjà ciblée pour ce contrat, ou est-ce que quelqu'un a déjà fait une analyse similaire dans les cinq dernières années?

Réponse :

Non

3. Question :

On fait référence à des rencontres possibles avec des représentants de Parcs Canada, mais on n'indique pas le nombre et le lieu des rencontres. Pouvez-vous nous indiquer le nombre et le lieu des rencontres prévues?

Réponse :

Il y aura une (1) rencontre en personne à Gatineau entre le contacteur et Parcs Canada.

4. Question :

Ce n'est pas clair si le prix inclut les déplacements. Pouvez-vous nous confirmer si le coût des déplacements doit être inclus dans le budget que nous allons soumettre?

Réponse :

Les frais de déplacement ne doivent pas être inclus dans le prix.

4.1. Sous 1. Prix ferme de l'Annexe B – Base du paiement

Effacer :

En contrepartie des travaux exécutés de manière satisfaisante en vertu du contrat, l'entrepreneur reçoit le prix ferme suivant en dollars canadiens :

Inscrire :

En contrepartie des travaux exécutés de manière satisfaisante en vertu du contrat, l'entrepreneur reçoit le prix ferme suivant en dollars canadiens, excluant les coûts associés aux frais de déplacements et d'hébergement préalablement approuvés :

5. Question :

Afin de mieux comprendre l'ampleur du travail, il peut-être important que nous ayons accès à des avis juridiques reliés aux questions autochtones et aux parcs établis avant 1982. Étant donné que ces documents sont sous le sceau de privilège client-avocat, est-ce que Parcs Canada nous donnera accès à ces documents? (Section 3. Description et portée des travaux – Annexe A – Énoncé des travaux)

Réponse :

Il ne sera pas nécessaire pour le contacteur d'avoir accès ou de revoir les avis juridiques pour le travail selon l'énoncé de travail.



- 6. Question :**
Dans l'énoncé des travaux, on dit: "L'approche proposée appuiera la cohérence opérationnelle dans l'ensemble du système", est-ce que cela implique tous les parcs nationaux ou seulement les parcs créés avant 1982. (Section 3. Description et portée des travaux – Annexe A – Énoncé des travaux)

Réponse :
L'approche proposée appuiera la cohérence opérationnelle dans l'ensemble du système des parcs nationaux, incluant les parcs créés avant 1982.

- 7. Question :**
L'énoncé des travaux est écrit en fonction d'un processus interne et ne fait pas mention de contacts directs avec des groupes ou organismes autochtones. SVP, confirmez ou clarifiez.

Réponse :
Le travail, tel que décrit dans l'énoncé, ne requiert pas de contacts directs avec des groupes ou organismes autochtones.

- 8. Question :**
Selon l'annexe A, point 3, (Description et portée des travaux), des entrevues doivent avoir lieu avec le personnel des unités de gestions. Avez-vous une idée du nombre approximatif d'entrevues qui seront requis? Est-ce que la majorité des entrevues seront par téléphone ou anticipez-vous que des entrevues en personnes seront requises?

Réponse :
Environ 8 à 10 entrevues avec des employés des unités de gestions seront requis. Des entrevues en personne ne sont pas nécessaires.

- 9. Question :**
Le résultat escompté à la fin du projet est un cadre de travail et une approche de gestion pour engager les groupes autochtones. Le processus décrit inclus des entrevues avec des employés de Parcs Canada, des analyses de document, etc. Est-ce que l'on prévoit aussi consulter les communautés autochtones pour savoir comment engager les Autochtones dans ce processus, et des spécialistes autochtones concernant les diverses perspectives culturelles. Ou est-ce que le focus sera interne à Parcs Canada?

Réponse :
Le travail décrit dans l'énoncé de travail aura comme but principal d'appuyer Parcs Canada dans un processus interne de révision de ses politiques, outils et approches pour appuyer l'engagement autochtone. Toute consultation reliée à ce dossier avec des groupes ou organismes autochtones se dérouleront séparément du travail décrit dans l'énoncé de travail.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.